

Les candidats doivent rester en possession de leur convocation pendant toute la durée des épreuves

∞ INSTRUCTIONS ∞

Les candidats doivent posséder une **PIECE OFFICIELLE D'IDENTITE**, avec photographie, qui devra être présentée à chacune des épreuves écrites ou orales.

∞ EPREUVES ECRITES ∞

Les candidats doivent être présents à l'entrée de la salle de concours **20 minutes** avant l'heure fixée pour chaque épreuve.

En cas de retard, les dispositions suivantes seront appliquées **(1)** : « l'accès des salles doit être interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, **quel que soit le motif du retard**. Par ailleurs, les candidats ne peuvent quitter la salle d'examen avant l'expiration de la première heure de composition ».

Les sorties temporaires ne sont pas autorisées en cours d'épreuve, sauf cas de force majeure.

Les candidats ne doivent travailler que sur les copies et les feuilles de brouillon distribuées pour chaque épreuve.

Ils ne doivent apporter aucun document en salle de composition. L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite pour l'ensemble des épreuves ; seule l'utilisation d'une règle graduée est autorisée pour l'épreuve de l'option **MATHEMATIQUES**.

Il est précisé que pour les épreuves de **LANGUES VIVANTES**, l'usage d'un dictionnaire ou d'un lexique n'est pas autorisé.

Seules les copies doivent être remises à la fin de chaque épreuve, **à l'exclusion de tout autre document**.

Toute fraude ou tentative de fraude fait l'objet d'un rapport au Jury et peut entraîner l'exclusion immédiate du concours. Le candidat qui compose pour une épreuve dans une autre langue ou dans une autre option que celles pour lesquelles il s' est inscrit se voit attribuer la note 0 à l'épreuve, et peut être exclu du concours par le Jury.

Les notes obtenues aux épreuves écrites seront communiquées à tous les candidats.

Les demandes de vérification concernant les notes de l'écrit seront acceptées pendant la semaine suivant la publication des résultats d'admissibilité : aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé ce délai.

∞ EPREUVES ORALES ∞

Les résultats seront disponibles sur le site www.dac-concours.net après la délibération du Jury d'admissibilité.

Comme pour les épreuves écrites, les candidats ne doivent faire usage d'aucun document, dictionnaire ou lexique ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite pour l'ensemble des épreuves.

Les candidats admissibles recevront les notes obtenues aux épreuves orales après la délibération du Jury d'Admission.



(1) NOTE DE SERVICE du Ministère de l'Education Nationale n°85-065 du 18 février 1985 (B.O. n°9 du 28/02/85)

FACILITE D'ACCES



En métro

Ligne 8 *Direction Balard / Créteil*
Station *Porte de Charenton à 250 m*
Sortie « côté N° Impairs »



En autobus

PC 1 PC2
LIGNE 87
Arrêt *Porte de Charenton à 250 m*
Arrêt *Charenton « Les Jardiniers » à 50 m*



En voiture

Périphérique extérieur *Sortie « Porte de Charenton » à 2 mns*
Périphérique intérieur *Sortie « Porte Dorée » à 5 mns*
Autoroute A4 *Sortie « Bercy » à 3 mns*



Parkings

disposition

Conseillé
environ)

2 Parcs de stationnement publics sont à votre
57 Bld Poniatowski 75012 Paris à 250 m (50 places
139/145 Rue de Paris 94220 Charenton à 900 m



Trouver une chambre

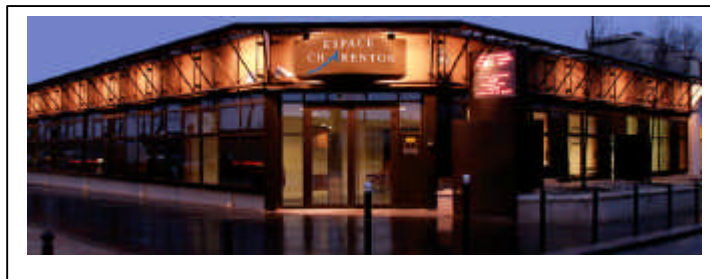
Réserver une chambre d'hôtel
Depuis le site Internet
www.espacecharenton.com



Accès Handicapé

Sur tout l'Espace

Salle ARIANE
323 bis Rue de Charenton



Salle MIR
5 Rue Th. Hamont
Salle APOLLO
3 Rue Th. Hamont

ESPACE GEMINI
327 Rue de Charenton

ESPACE CHARENTON
323 bis-327 Rue de Charenton - 75012 PARIS
3-5 Rue Théodore Hamont – 75012 PARIS